

À PROPOS

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentines

sebl

Volume 10 – Numéro 5
Mars 2023

Visons toujours plus haut!

Il y a un an de cela débutait la consultation menée par la FAE afin de connaître nos priorités pour la prochaine négociation. Nous voici maintenant au crépuscule de l'entente nationale 2020-2023. Avec la fin de notre convention vient la mise en œuvre de notre plan d'action-mobilisation.

Mais à quoi ça sert un plan d'action-mob?

Vous avez été plusieurs centaines de membres à vous joindre à nous le 13 février dernier pour élaborer des actions que nous aurons à mener sur tout le territoire du SEBL. Divisées en trois phases différentes, ces actions sont nécessaires pour que le gouvernement comprenne que les revendications sont faites au nom des 60000 enseignantes et enseignants de la FAE et non seulement revendiquées par quelques élues et élus syndicaux.

La phase d'affirmation nous permettra d'amorcer la négociation, de s'approprier nos demandes et de les affirmer auprès de nos directions.

C'est une première phase importante pour se faire voir et pour sensibiliser le public à nos revendications. C'est grâce à cette phase que nous pourrions consolider l'esprit d'équipe entre les membres.

La deuxième phase permettra d'augmenter la visibilité; c'est la phase de persuasion. Les actions seront plus structurées, plus visibles et plus bruyantes. Il faudra être en mesure de supporter notre comité de négociation qui devra argumenter en faveur de nos demandes. Il aura besoin de nous sur le terrain pour donner du poids et du sens à ses paroles.

La troisième phase viendra plus tard et n'est pas élaborée encore. Elle est tributaire de l'avancée ou non des négociations. Le temps voulu, on vous interpellera par le biais d'une assemblée générale pour connaître vos idées sur des actions qui mettront de la pression sur le gouvernement. Nous comptons sur vous et sur la solidarité des membres du SEBL afin de bien démontrer au gouvernement qu'il a intérêt à régler rapidement cette négociation.

Mais chaque chose en son temps. Commençons par le commencement. Visitez la section dédiée à la négo nationale sur [notre site](#) ainsi que sur celui de la [FAE](#). Appropriiez-vous vos demandes. Soyez à l'affût des informations fournies par la ou les personnes déléguées de votre établissement. Affichez vos couleurs avec les outils de visibilité qui vous seront remis. Participez à la tournée des établissements, un objet promotionnel exclusif sera remis à toutes les personnes présentes!

C'est pour vous que le comité de négociation revendique, c'est grâce à vous qu'il sera entendu. Soyez au rendez-vous, nous vous y attendrons!

Dominique Sauvé

NOUVEAUTÉ 2023!

Semaine des personnes déléguées (3 au 7 avril 2023)

Le SEBL a décidé de mettre en lumière le travail des personnes déléguées de chaque établissement du CSSMI. Ces enseignantes et enseignants s'impliquent bénévolement afin de vous informer, vous défendre et vous représenter avec tout leur cœur. Elles jouent un rôle important dans votre établissement, votre quotidien.

Toutes les enseignantes et tous les enseignants doivent connaître le nom et le visage de la ou des personnes déléguées de leur école ou centre. C'est une référence!

Cette année, nous lançons la toute première semaine des personnes déléguées. Le SEBL vous invite à souligner avec nous le travail de vos personnes déléguées. Nul besoin de se compliquer la vie : un merci, un service, toutes les idées sont bonnes pour leur dire que vous appréciez ce qu'elles font. Laissez aller votre créativité!

Isabelle Dallaire

Négo 2023

Le 31 mars prochain marquera l'échéance de l'entente nationale 2020-2023. Un plan d'action-mobilisation rassemblera a été adopté. Il nous permettra de nous exprimer et de faire entendre nos revendications. Ce sera le temps de montrer notre solidarité! Pour que cette négociation nationale soit un succès, notre implication est et sera primordiale. Ce sera l'occasion de donner le ton et de montrer que nous sommes déterminés à Viser toujours plus haut pour l'Éducation!

Isabelle Dallaire

5 À 7 de la
NÉGO

LE 29 MARS 2023
dès 16 h, à **La Cage - Brasserie sportive**
2555, rue d'Annemasse, à Boisbriand

Venez marquer avec nous
l'échéance de notre
convention 2020-2023!

VISER TOUJOURS PLUS HAUT
PROCES-EN-NÉGO

sebl

Fae
Fédération autonome de l'enseignement

C'est un évènement à ne pas manquer!

Calendrier 2023-2024

De décembre à la mi-janvier, le SEBL a mené une consultation auprès de ses membres pour connaître leur opinion quant aux dates de début et fin d'année, les journées pédagogiques fixées par le CSSMI ainsi que la semaine de relâche. On se rappellera d'ailleurs la saga concernant l'absence de consultation sur cet élément, puis l'addenda joint à la consultation! À ce sujet, le CSSMI mettra sur pied un comité ad hoc pour discuter du processus de consultation sur le calendrier. Deux rencontres sont prévues au printemps. Bref, le CSSMI a adopté toutes nos recommandations.

À la **FGJ**, au cours des prochaines semaines, vous serez consultés sur les autres éléments du calendrier qui touchent directement votre école, à savoir les 11 journées pédagogiques mobiles, incluant les journées tempêtes, les dates de fins d'étape, les rencontres de parents (les modalités d'organisation viendront dans un deuxième temps), les remises des notes dans Mosaik, etc.

À l'éducation des adultes, à la formation professionnelle et à l'enseignement en milieu carcéral, vous serez également consultés par établissement pour les journées pédagogiques à ajouter à vos horaires respectifs.

[Voir le calendrier](#)

Calendrier scolaire 2023-2024 - Secteur jeunes

France-Dominique Béland

Comité-école EHDAA au service de la consultation

Lorsque le printemps revient, les consultations en lien avec l'organisation de l'année à venir sortent de l'ombre. Quels services offri-rons-nous? Augmenterons-nous la présence d'intervenantes ou intervenants sur le plancher? Ferons-nous un regroupement d'élèves à besoins particuliers à effectif réduit avec soutien? Les possibilités sont infinies, mais doivent respecter les besoins des élèves ainsi que les idées de l'équipe enseignante.

Si ce n'est déjà fait, le comité-école EHDAA devra procéder à une cueillette de données auprès des enseignantes et enseignants sur leur degré de satisfaction des modèles de services en place pour l'année en cours et sur leurs souhaits pour améliorer ceux-ci pour la prochaine année. Après analyse, le comité sera en mesure de faire une recommandation à la direction.

Par la suite, le comité-école EHDAA pourra vous partager ses recommandations et ainsi l'équipe pourra répondre à la consultation sur les besoins de l'établissement pour chaque catégorie de personnel (EL, 4-8.08, obj. 3) de façon éclairée.

France-Dominique Béland et Claudine Fournier

Confinement barricadé



Dans le cadre d'un comité regroupant le CSSMI et les sept services policiers de notre territoire, il a été convenu, le 17 novembre dernier, que les exercices de confinement barricadé reprendront dans tous les établissements du Centre de services. Minimalement, ces exercices devront se tenir en présence du personnel. Il appartiendra à chaque service de police de convenir avec les écoles de la date et de la forme des exercices, c'est-à-dire avec ou sans les élèves. D'ailleurs, vous pouvez demander à votre direction si une date a déjà été choisie.

Du côté du SEBL, nous avons demandé qu'une attention particulière soit portée aux locaux qui possèdent de grandes fenêtres donnant sur les corridors. Certains de ces locaux permettent difficilement de cacher les occupantes et occupants en cas de confinement barricadé, car ils n'offrent pas d'angle mort ou ne possèdent pas de rideaux à déployer. Si une telle situation vous concerne, n'hésitez pas à en faire part à votre direction et au service de police lorsqu'il visitera votre école. Vous pouvez consulter la [procédure en cas de confinement barricadé](#) recommandée par le CSSMI dans l'Intranet.

Dominic Gélneau

Un cri à l'aide de notre école publique : répondrez-vous?

Notre système scolaire est malade, ce n'est rien de nouveau sous le soleil. Ce qui est nouveau, c'est le collectif *Parlons éducation* qui regroupe quatre organisations citoyennes : Debout pour l'école!, École ensemble, Je protège mon école publique et Mouvement pour une école moderne et ouverte. Leur objectif? Améliorer l'éducation et la formation des jeunes. N'est-ce pas la position de l'ensemble des enseignantes et enseignants aussi?

Parlons éducation organise 19 forums citoyens auxquels il convie l'ensemble de la population pour trouver des solutions plus prometteuses pour sauver nos écoles. En effet, du 10 mars au 3 juin 2023, les citoyennes et citoyens du Québec pourront s'exprimer sur cinq grands thèmes : repenser la mission de l'école, construire un système d'éducation équitable, encourager l'inclusion sociale et culturelle, respecter et valoriser les compétences professionnelles de tout le personnel scolaire et démocratiser le système scolaire québécois.

L'éducation vous tient à cœur? Alors, participez à l'un des forums qui se tiendra près de chez vous. Le prochain se tiendra **les 24 et 25 mars 2023, à Laval**. Vous n'êtes pas disponible? Allez consulter le [site](#) de *Parlons éducation* pour d'autres forums!

C'est l'occasion pour tout un chacun de discuter du système d'éducation québécois pour enfin l'améliorer, voire le transformer.

France-Dominique Béland

**école
ensemble**

MéMO
MOUVEMENT POUR UNE ÉCOLE MODERNE ET OUVERTE
On aime l'école!

**JE
PROTÈGE
MON
ÉCOLE
PUBLIQUE**



FORUMS CITOYENS
PARLONS ÉDUCATION
2023

Besoin d'un congé?

Le 31 mars 2023 est la date limite pour demander un congé sans traitement à temps plein ou à temps partiel, une participation à un programme de retraite progressive ou un congé à traitement différé (excluant les congés parentaux) pour l'année 2023-2024. La demande doit être complétée en ligne sur le site des ressources humaines dans la section [webCongé](#).

Qu'arrive-t-il avec les assurances collectives lorsque je prends un congé sans traitement à temps plein?

Vous avez le choix de maintenir votre protection actuelle ou d'opter pour la couverture maladie de base (maladie 1). Au retour, vos protections datant d'avant votre congé s'appliqueront de nouveau sans démarches supplémentaires de votre part. Habituellement, les prélèvements se font directement sur la paie, mais puisque vous ne serez pas au travail, nous vous invitons à communiquer avec **Beneva** afin de procéder à des prélèvements automatiques durant votre congé. Cela vous évitera bien des soucis!

Si je prends un congé à temps partiel sans traitement de 20 %, devrais-je racheter mon fonds de pension?

Non. Seuls les congés à temps partiel de plus de 20 % font l'objet d'un rachat. Sinon, la cotisation régulière se poursuit. Dans les cas de congés à temps partiel de plus de 20 %, nous vous invitons à communiquer avec nous avant votre retour au travail afin de connaître les démarches qui vous incombent.

Dois-je contribuer à mon fonds de pension pour les parts employeur et employé lorsque je suis en retraite progressive?

Non. Le Centre de services scolaire et vous verserez vos contributions comme si vous étiez à temps plein.

Est-ce que le fait de signer une retraite progressive me protégera de la négociation nationale 2023?

Non. Aucun changement lié à la négociation nationale ne s'appliquerait avant que l'on ait adopté une entente de principe. Vous avez donc amplement le temps de suivre ce dossier en participant notamment aux assemblées générales.

Pascale Vinet

Restez connecté avec votre syndicat!



Journée internationale des droits des femmes 2023

Le 9 mars dernier, une soixantaine de personnes ont assisté au souper-entretien organisé par le comité accès à l'égalité et socio-politique (CAESP) afin de souligner la Journée internationale du droit des femmes. Animé par Ingrid Falaise, comédienne, autrice, animatrice et conférencière, l'entretien a permis d'expliquer le cycle des violences faites à autrui et les gestes possibles pour soutenir une personne qui en est victime. Le CAESP tient à remercier chaleureusement les commanditaires qui ont permis de faire de cette soirée un véritable succès.

Dominique Sauvé



 **Desjardins**
Caisse de l'Éducation

rivest schmidt

beneva

FAE 

 Bianca Poulin

Bientôt les séances d'affectation et de mutation

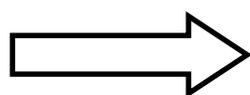
Avril marque non seulement le début du printemps, mais aussi le début des séances d'affectation et de mutation en vue de la prochaine année scolaire. Certaines et certains abordent ce moment avec fébrilité et hâte, d'autres sont envahis par le stress et l'inconnu. Le SEBL propose donc deux séances d'informations (une pour le primaire et une pour le secondaire) concernant ce processus.

Ces séances sont **pour les enseignantes et enseignants réguliers du primaire et du secondaire (soit celles et ceux qui sont permanents ou en voie de le devenir) qui vivront leur premier processus, pour les plus anciennes et anciens qui souhaitent un rafraîchissement quant aux diverses étapes à suivre, pour les personnes déléguées qui veulent s'outiller afin de mieux soutenir leurs collègues ou pour toutes celles et tous ceux qui en ressentent le besoin.** Vous êtes toutes et tous les bienvenus! Ces formations sont offertes dans le but de vous faire connaître vos droits et les étapes en lien avec le processus d'affectation et de mutation qui s'étend d'avril à août (avec quelques particularités en fonction du secteur d'enseignement).

Pour le **primaire**, la rencontre aura lieu le **3 avril de 16 h à 18 h** et le **5 avril de 17 h à 19 h** pour le **secondaire**.

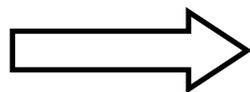
Inscrivez-vous en communiquant avec Julie Meunier au 450 979-4613, à julie.meunier@lesebl.ca ou sur notre [site](#) au plus tard le 31 mars à 15 h pour le primaire et le 3 avril à 16 h pour le secondaire afin de nous permettre d'organiser adéquatement la rencontre. Au plaisir de vous voir en grand nombre!

Nathalie Bouyer



DATES

IMPORTANTES



24 et 25 mars 2023	Forums <i>Parlons éducation</i> (Laval)
29 mars 2023	5 à 7 de la Négo (La Cage - Brasserie sportive, à Boisbriand)
29, 30 et 31 mars 2023	Conseil fédératif (Laval)
31 mars 2023	Fin de la convention collective
3 et 5 avril 2023	Formation sur les affectations des enseignantes et enseignants permanents
3 au 7 avril 2023	Semaine des personnes déléguées
6 avril 2023	Conseil fédératif de négociation (Laval)
12 avril 2023	Assemblée des personnes déléguées



Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Courriel : syndicat@lesebl.ca

 www.facebook.com/seblaurentides